

LA LOCATION MEUBLEE NON PROFESSIONNELLE

22 octobre 2020 Arielle NOWAK

Public:		
Experts-comptables et collaborateurs		
Prérequis :		
Aucun		

Objectif:

- Faire le point sur la fiscalité afférente à l'activité de location meublée, que celle-ci soit exercée à titre professionnelle ou non professionnelle.
- Soulever les points de vigilance à suivre sur ces dossiers, au regard des différentes problématiques fiscales susceptibles d'être rencontrées

Contenu de la formation :

- 1. Précisions sur l'activité de location meublée et les modes d'exercice de l'activité
- Ne pas confondre location meublée, parahôtellerie et location équipée
- Bien choisir le mode d'exercice de l'activité : entreprise individuelle ou société
- 2. La distinction entre location meublée professionnelle et non professionnelle et ses conséquences
- Des critères différents d'un point de vue fiscal ou social
- Des conséquences à connaître et une mise en œuvre délicate
- 3. L'imposition du loueur en meublé
- Sur ses revenus
- Sur ses plus-values
- En cas de changement d'affectation du bien : vente, donation, mise à disposition, location nue, mise en location meublée d'un bien non loué
- 4. La location meublée et les autres impôts
- L'IFI
- La TVA
- Les impôts locaux : CFE, Taxe d'habitation, taxe foncière

Moyens pédagogiques et techniques :

Exposé de l'intervenant

Un support de formation est diffusé sur écran à l'aide d'un vidéoprojecteur et remis aux participants par e-mail.

Questionnaire d'évaluation des acquis



Modalités de suivi de la formation :

Formation en présentiel.

Feuilles de présence signées par le formateur et par les stagiaires par demi-journée à remettre au formateur pour transmission à l'ADECA.

Fiches d'évaluation à compléter par chaque stagiaire et à remettre au formateur pour transmission à l'ADECA.

Une attestation individuelle de formation est envoyée au stagiaire.

Modalité d'organisation :

• Lieu: Hôtel Mercure, 34 avenue de Verdun à Meylan

• **Durée**: 4h

Horaire: 14h-18hGroupe: 20 personnes